

Genre du véhicule	Marque de fabrique	Type Ford 115 Transit 72 E3 (6 places)	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	F O R D (D)	Moteur M X B	CH 0301 42

Constructeur FORD-WERKE Aktiengesellschaft, 5 Köln 60 (BRD)
Identification sur la plaque du constructeur = 72 E3
devant le N° du châssis = GB 72 ..
Plaque constr. à droite, latéralement, près de l'entrée.
N° du châssis à gauche, à l'avant, latéralement sur le longeron.
Ident. du moteur "MXB" à gauche, à l'avant en haut sur le bloc, derrière le cartier de distribution.
Importateur princ. FORD MOTOR COMPANY (SWITZERLAND) S.A., Kurvenstrasse 35, 8021 Zürich
Véhicule homologué prototype Signes fixes dans code du type comme l'identification ci-haut.

Châssis				
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	4	
Direction	mécanique			
Transmission	mécanique synchronisée			
Nombre de vitesses	4	Entrainement	AR ++)	
Frein de service	hydr. 2-circ., AV-disques/AR-exp. int., assistance par dépression, s. ttes roues; soupapes retardatrices à l'AV, régulatrice, s. palier, sel. charge à l'AR			
Frein auxiliaire	mécanique, exp. int., agissant sur roues AR			
Frein d'arrêt	identique au frein de secours			
Ralentiisseur	=			
Contrôle 2 circ.	par différence de pression, lampe-témoin séparée			
Carrosserie	limousine			
Nombre de portes	2 - 4 + 1 AR	Indic.vit.	km/h	
Ceintures sécurité	Ar4 **)	Rétroviseur	gauche + droite	
Cale	-	Attelage	-	
Antivol	VERROU de direction			
Nombre de places	6 av 3	centre 3 ar		
Dimensions	int 2300 ext 4450	Empattement 2690		
Longueur	1600	1960	/	
Largeur	1360	2030	Vole av 1650 ar 1590	
Hauteur	lat. 1600	av 740	Voiles av - -	
Porte à faux	av 840	1000 Braquage g 10950 d 10750	ar - -	
Distance volant - vers l'avant du véhicule				
Moteur	F O R D	Type	MXB	
Marque	en V	Temps	4	
Construction	B	Position	avant	
Carburant	eau	Nombre cylindr.	4	
Retroviseur	90,0	Course	66,8	
Aérosage	1699	Cylindrée	8,65	
Cylindrée	65 DIN	CV-impôt	4800	
Puissance en CV		à t/min		
Bruit	76 dB/A à t/min		4800	
Silencieux	2 pots 255x255x110/		200 x Ø 145 mm	
Meure des gaz	ECE-15 *)			
Déparasitage	ECE-10, OCE, annexe B, ch. 3+4, genre "D"			
Poids	avant 710	arrière 510		total 1220
Poids à vide	230	1000		1230
Charge utile	940	1510		2450
Poids total				2450
Garantie fabr.	105 R 14 C	105 R 14 C		(Variantes
Dimens. pneus +)	6 / 2,5	6 / 3,75		vol
Ply/bar	1230	1520		remarques)
Charge				
pour Vmax	120	120		
Garantie poids remorquable avec frein				
Garantie poids remorquable sans frein				
Poids poids de l'ensemble				
Poids remorquable testé				
Vitesse maximale selon le constructeur				
Vitesse maximale testée				

Equipement	CR ou SCR (E)
Feux de route	CR ou SCR (E)
Feux de croisement	A (E) dans phares
Feux de position	R-S1 (E)
Feux rouges	R-S1 (E)
Feux stop	
Cignoteurs	av 1 (E) ar 2a (E)
Catadioptrès	av _____ ar 1 (E)
Feux de gabarit	av _____ er _____
Feux complément.	2 séparés
Eclairage plaque	2 balais avec/même/une-glace
Essuie-glace	MOTORCRAFT TPAR 556 + TPAR 557
Avertisseurs	ou d'autres modèles experts/éas selon fiches d'homologation

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	F O R D (D) 115 Transit		
Homologation N°	CH 0301 42		
Carrosserie	limousine		
Places	total 5	avant	3
Poids à vide	1220	Carburant	B
Charge utile	1230	CV-impôt	B,65,-
Poids total	2450	Cylindrée	1699

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- +) Meilleur des rns : emplacement de la vignette = à côté de la plaquette du constructeur
- ++) Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes testées selon OCE, art. 23, al. 3bis; les ceintures du type Ar4 sont requises.
- +) Variante de pneus : 195 R 14 C, 6 PR, AV 1380 (2,5) AR 1620 (3,5), V-max. 120 km/h
- ++) Démarrage : démultiplication exigée dans le pont AR 5,14. Indiquée par code "2" sur la plaquette du constructeur dans la rubrique "Axle". Doit être contrôlé.

A noter dans le permis de circulation

- (103) - ne peut être utilisé que pour le transport de charges basses, sinon une paroi de protection est exigée.

Lieu et date de l'homologation

Rothrist, du 23.8 au 3.9.1976

Homologation fédérale des types de véhicules